

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 7 avril 2017

Date de la convocation : 31 mars 2017

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 00

Heure de la clôture : 21 h 40

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, Stéphanie MATTANA, Fabien COUTURIER, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME

Absent: Stéphane BURDIN

Absent excusé : André DERISOUD

Secrétaire de séance : Marie-France CHARPENTIER

1. Approbation du compte-rendu du mercredi 24 février 2017 :

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

2. Approbation du compte administratif 2016

❖ Budget Principal:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2016 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Recettes	350 924.21€	144 159.35 €
Dépenses	255 080.11€	93 395.91€
Résultat 2016	95 844.1 €	50 763.44€
Résultat antérieur reporté	159 736.97€	-31 957€
Part affectée à l'investissement 2016	73 445.97€	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	182 135.10€	18 806.44€

❖ Budget de l'Eau:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2016 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Recettes	44 532.32	41 137.98
Dépenses	35 061.46	32 919.80
Résultat 2016	9 470.86	8 218.18
Résultat antérieur reporté	78 080.65	-6 223.29
Part affectée à l'investissement 2016	40 223.29	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	47 328.22	1 994.89

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017

❖ Budget du CCAS:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2016 :

Section Fonctionnement :	
- Recettes :	0 €
- Dépenses :	6 999.42 €
- Résultat :	-6999.42 €
- Excédent reporté :	4605.76 €
- Résultat à la clôture de l'exercice 2016 :	-2 393.66 €

3. Approbation du compte de gestion 2016

❖ Budget Principal:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2016 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

❖ Budget de l'Eau:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2016 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

❖ Budget du CCAS:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2016 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

4. Affectation des résultats 2016

❖ Budget Principal:

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2016 constaté au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 182 135.10 € et de la section investissement s'élevant à la somme de 18 806.44 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2016 comme suit :

- **92 135.10 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017**
- **90 000 € au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2017.**

❖ Budget de l'Eau:

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2016 constaté au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 47 328.22 € et de la section investissement s'élevant à la

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017

somme de 1 994.89 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2016 comme suit :

- **0 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017,**
- **47 328.22 € au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2017.**

5. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2017.

Leur pourcentage est le suivant :

➤ Taxe d'habitation :	14.80%
➤ Taxe foncière bâti :	8.47%
➤ Taxe foncière non bâti :	38.27%
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	23.04%

6. Vote du budget 2017

❖ Budget Principal:

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2017, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 418 733.00 €
Section investissement : 289 167.54 €

❖ Budget de l'Eau:

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2017, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 89 542.91 €
Section investissement : 275 155.54 €

7. Indemnités de fonction des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 portant barèmes des indemnités de fonction qui peuvent être votées par les Conseils Municipaux,

Vu le décret n°2017-85 en date du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de revaloriser chaque fois que nécessaire les indemnités de fonction des élus locaux en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice,
- du nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017

Modifiés par décrets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le montant des indemnités mensuelles attribuées aux élus est fixé comme suit, dans la limite de l'enveloppe budgétaire :

Fonction	Prénom et NOM	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	Jean-Yves MÂCHARD	17 %
1 ^{er} adjoint	Mickaël GOUTAZ	6.6 %
2 ^{ème} adjoint	Marie-France CHARPENTIER	6.6 %
3 ^{ème} adjoint	Jean-Pierre PASUTTO	6.6 %

Les crédits seront ouverts chaque année au Budget Principal de la Commune, ces indemnités seront payées mensuellement et bénéficieront automatiquement des revalorisations du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

8. Réseaux secs de Chatenod

Afin de permettre au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE) de lancer la procédure de réalisation de l'opération pour le hameau de Chatenod, il convient que la commune de VANZY se positionne sur le mode de remboursement suite à la délibération N° DEL 2017 02 004 du 24 février 2017.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré s'engage à verser au SYANE sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel soit 138 467,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

9. Urbanisme

	Dossier	Projet	Demandeurs	Proposition du Conseil Municipal transmis à la DDT
CU a	CU a 074 291 17 X 0010	CU d'information	AUBRY Sophie	Avis favorable
	CU a 074 291 17 X 0011	CU d'information	Maître GRUTTOLA Gilles	Avis favorable
PC	PC 074 291 17 X 0001	Habitations mitoyennes	MENEZ Antoine	Avis favorable

10. Questions diverses

 **Demande de vente de terrain:** Monsieur Le Maire explique au conseil que Monsieur et Madame NOWAK souhaiteraient acheter une partie de la parcelle A 154 attenant à leur terrain au 67, route de Frangy.

Après discussion, le conseil décide de ne pas vendre ce terrain car il possède les réseaux souterrains et il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la salle des fêtes.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017

✚ **Elections** : Les élus décident des tours de rôle pour les élections présidentielles.
Il est rappelé que si vous n'êtes pas présent le jour du scrutin, vous pouvez vous rendre en gendarmerie, dans un commissariat de police, au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail afin de faire une procuration.

✚ A l'occasion de son mi-mandat Monsieur Cyril PELLEVAL souhaiterait assister à un conseil municipal afin de faire le tour des projets de notre territoire, d'échanger sur son activité parlementaire et des problématiques concernant la commune. Les dates ci-dessous lui seront proposées.

✚ **Date des prochains Conseils Municipaux** : Le 5 mai à 19h30
Le 2 juin à 19h30
Le 7 juillet à 19h30

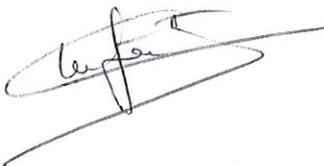
✚ **La fibre** : Le chef-lieu de la commune serait raccordé à la fibre dans l'année 2019. Pour plus d'information, une carte est à disposition sur le site <http://www.syane.fr/les-projets-du-syane/le-reseau-public-fibre-optique-du-syane/vous-etes-un-particulier/>

✚ **Réunion publique en mairie** : Vendredi 14 avril présentation à 19h15 par le SMECRU des futures balades le long des Usse pour découvrir la faune et la flore remarquables des Usse. A 20h00, une présentation de la charte des voisins vigilants en présence de la Gendarmerie.

✚ **La chasse aux œufs de Pâques** : Le RDV est fixé le 22 avril 2017 à 14h30 au four à pain, route de Martian. Du pain sera en vente ainsi que des tartes au sucre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance,
Marie France CHARPENTIER



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD



